

ASSEMBLÉE NATIONALE25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD756

présenté par

Mme Jourdan, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et M. Leseul

ARTICLE 6

Compléter l’alinéa 5 par la phrase :

« Le volet recherche de ces plans inclura des programmes de recherche variétale portant spécifiquement sur les légumineuses, ayant pour but de créer des variétés plus résistantes aux aléas climatiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à améliorer l’état de la recherche variétale consacrée aux légumineuses en France, qui constitue à ce jour le principal frein au développement de ces dernières.

Aujourd’hui, la principale raison pour laquelle de nombreux agriculteurs ne souhaitent pas se lancer dans la culture des légumineuses est le rendement peu élevé que ces cultures offrent comparé à d’autres, comme le blé ou le colza, avec des ordres de grandeurs s’élevant à près de 1,5 t/ha contre 8 t/ha et 3,5 t/ha18 respectivement.

Cet écart est dû en grande partie à la vulnérabilité des variétés de légumineuses actuelles face aux aléas climatiques, situation renvoyant à un problème plus structurel : le manque criant, depuis des années, de recherche variétale visant à créer de nouvelles espèces dans le secteur. On compte ainsi 10 espèces de lentilles inscrites au catalogue officiel contre 400 pour le blé tendre19, conduisant Nadim Tayeh, généticien à l’INRAE, à qualifier la lentille « d’orpheline de la recherche en France » 20. La création de nouvelles variétés, plus résistantes face aux aléas, est donc un préalable indispensable au développement des légumineuses.

De plus, le développement de la culture des légumineuses est un levier incontournable de la transition agricole.

Cultiver de telles plantes permet en effet de réduire l’usage des engrains azotés, grâce à leur capacité naturelle à fixer l’azote de l’air dans le sol. Cela permet donc d’éviter des émissions de protoxyde

d'azote (N₂O), gaz au pouvoir réchauffant 300 supérieur à celui du CO₂, et représentant la moitié des émissions du secteur agricole.

De plus, planter des légumineuses en culture intermédiaire assure un couvert végétal permanent entre les cultures principales, pratique agroécologique aidant à la restauration des sols, en y augmentant l'activité biologique et le taux de matières organiques. Restaurer des sols dégradés permet ainsi d'augmenter la fertilité de ceux-ci, et d'améliorer les rendements.

La couverture permanente des sols permet aussi d'améliorer la stabilité structurale de ceux-ci et de lutter contre l'érosion. Dans un contexte de dérèglement climatique où les inondations vont se multiplier, la lutte contre l'érosion des terres agricoles est ainsi une mesure d'adaptation nécessaire.

Dans un contexte où le Gouvernement a fixé un objectif de doublement de la Surface Agricole Utile (SAU) dédiée aux légumineuses d'ici à 2030 (dans le cadre du Plan Protéines de 2020), accélérer la création de nouvelles variétés est donc crucial afin d'adresser la vulnérabilité de ces végétaux face aux aléas climatiques, d'autant plus dans un contexte où ces derniers sont amenés à devenir plus nombreux et moins prévisibles.

Tel est le sens du présent amendement travaillé par Déclic collectif.